



AGIR HUMAINEMENT ET EFFICACEMENT EN FAVEUR DES PLUS DEMUNIS

100% des dons versés aux congrégations et instituts missionnaires qui oeuvrent au service des plus pauvres



POUR FAIRE UN DON PONCTUEL OU DES VERSEMENTS REGULIERS

Bulletin de Versement en Suisse : Cpte Postfinance 17-155177-5

Virement de puis l'étranger : Réseau des Entrepreneurs Solidaires, Compte Postal Postfinance, BIC POFICHBE

Un virement CHF : IBAN CH62 0900 0000 1715 5177 5 **Un virement Euros :** IBAN CH85 0900 0000 9153 2088 0
BIC POFICHBEXXX

Clearing number 09000

Par chèque ou en espèce : Réseau des Entrepreneurs Solidaires, Chemin du Jura 3 ,CH-1295 Mies, Suisse

POUR VOUS IMPLIQUER ET ADHERER AU RESEAU DES ENTREPRENEURS SOLIDAIRES

REEMPLIR cette demande D'ADHESION et la retourner daté et signé

Par email : contact@entrepreneurs-solidaires.ch

Par fax : au +41.22.755.12.78

Par courrier : Réseau des Entrepreneurs Solidaires, Chemin du Jura, 3, CH-1295 Mies

A remplir dans tous les cas

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Tél. Professionnel : **Tél. Mobile :**

Email :

A remplir si vous représentez une personne morale

La Société ou la personne Morale

Adresse :

Tél : **Website :** @.....

A remplir si vous souhaitez faire partie de l'association et vous impliquer

Après avoir pris connaissance des Statuts, présente au comité de l'Association « Réseau des Entrepreneurs Solidaires » sa demande d'adhésion à l'Association en qualité de membre actif.

En tant que membre actif, je déclare partager les valeurs fondatrices du « Réseau des Entrepreneurs Solidaires ». Je soutiens les projets d'aide aux plus démunis des missionnaires en versant tous les ans la cotisation annuelle de 250 CHF ou 160 euros et je propose :

- ☐ de m'impliquer dans le suivi des projets d'une façon à définir
- ☐ d'aider à trouver des partenaires dans les domaines ☐ nutrition ☐ services ☐ médicaments ☐ matériel médical
- ☐ de contribuer au fonctionnement de l'organisation d'une façon à définir
- ☐ de verser la somme de€CHF ☐ tous les mois ☐ tous les trimestres ☐ tous les ans

NB : La durée de l'Inscription à l'Association est de un an, tacitement reconductible.

Les cotisations versées ne sont pas remboursables.

Date :

Signature ou cachet du demandeur :

Date :

Avis du Comité :

Représenté par :